

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir convié un représentant des élus du groupe 'Cités' à la réunion de présentation du pré-projet d'aménagement du village.

Nous avons apprécié que le projet que vous et M. Olier soutenez intègre l'évolution des modes de déplacement et cherche à dynamiser le village.

Cependant, nous tenons à rappeler et à expliciter les observations que nous avons faites au cours de cette réunion.

Stationnement

Une part importante de la réunion a été consacrée à la question du stationnement, préoccupation légitime des habitants des résidences ne comportant pas de parkings ou garages. Vous avez argumenté sur le changement des modes de déplacement et vous avez rappelé que le parking rue Costes et Bellonte est à proximité et qu'il est sous-utilisé et nous soutenons cette position. Nous avons, de plus, proposé que le sens de cette rue soit inversé pour faciliter l'accès à ce parking depuis la rue Rieussec. Ce point n'a pas été mentionné. Est-il toujours à l'étude ?

En complément, lors de la réflexion partagée autour de l'aménagement des rues Lamartine et Chanzy, nous avons demandé d'étudier comment le parking du gymnase Gaillon pourrait être utilisé en tout ou partie selon des modalités à étudier pour libérer les rues avoisinantes. Cette proposition aurait aussi permis de répondre à la personne intervenue au cours de la réunion, cherchant à se garer à 23h, le parking du gymnase étant potentiellement vide à cette heure-ci.

Enfin, si la mise en place d'un tarif particulier 'résident' pour le stationnement des Viroflaysiens pourrait s'étudier à l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses villes, nous sommes opposés à l'établissement d'une solution qui réserverait l'espace aux résidents d'un quartier donné, proposition qui ne saurait aboutir puisqu'il consisterait à privatiser le domaine public.

Faut-il rappeler que chacun achète ou loue en connaissance de cause ? Les résidences sans place de stationnement ou avec un nombre limité sont moins chères, charge à celui qui achète ou loue de gérer la difficulté. Dans les ensembles collectifs, le stationnement se paie (achat ou location) et donne lieu ensuite à charges et impôts.

Animation du village

Nous avons bien compris l'idée d'une 'écluse' pour limiter mécaniquement la vitesse rue Rieussec. Néanmoins, lors de la déambulation, il avait été expliqué que le stationnement serait longitudinal afin de libérer de l'espace pour permettre aux commerces de disposer d'un espace extérieur, favorable à l'animation du quartier.

Le projet présenté semble privilégier le trottoir 'Ouest' occupé par des commerces de services (coiffeur, banque) au détriment ou à égalité (la présentation ne donnait pas explicitement les mesures) du trottoir 'Est' occupé par plusieurs commerces avec affichage ou présence extérieure (boucherie avec ses offres, bouquinerie, boutique vêtement, épiceries) et mieux encore le café, de plus il est ensoleillé à des moments plus favorables de la journée.

D'ailleurs, le représentant d'Urbicus n'a pas présenté d'image projetant l'usage des trottoirs, que ce soit en termes de déplacement des flux piétons ou de l'animation escomptée.

Accessibilité

Nous soutenons les observations faites par Philippe Gevrey. Nous rappelons qu'il faut veiller à la continuité du flux de déplacement.

Dans cette hypothèse (ce n'était pas clair sur les images présentées), il faut donc s'assurer que le trottoir Nord de la rue Jean Rey sur le tronçon entre le Labriz'café et la rue Welschinger permette d'absorber le flux (desserte de la gare, collèges, écoles) et le faire au détriment du trottoir Sud.

D'autre part, l'accès PMR au Labriz'café n'a pas été évoqué, nous insistons pour que l'aménagement permette aux personnes à mobilité réduite de s'y rendre que ce soit les résidents de l'EHPAD, du centre Claire Girard, de l'Apaje ou du foyer rue Guizot et de toute personne en difficulté de mobilité. A ce jour, ce café est le seul lieu public de convivialité dans ce quartier qui comporte de nombreux équipements.

Circulation vélo

Nous soutenons chacun des points d'attention relevés par Monsieur Dalmas quant aux zones de danger identifiées sur le plan pour le déplacement à vélo. Nous avons noté le principe du contournement via la rue de la Ferme et la rue Molière pour sécuriser le flux à contre-sens sur la rue Jean Rey et éviter le tronçon étroit de cette rue.

Dallage

En termes de revêtement de la chaussée, si nous avons bien compris, il a été évoqué l'utilisation de pavés jointés. Nous attirons votre attention sur le fait que la circulation automobile sur ce type de revêtement est très bruyante pour les riverains. Place de Verdun, prise en exemple plusieurs fois au cours de la réunion, la chaussée est lisse.

Arbres

Ce sujet retient toute notre attention. Les représentants des copropriétés riveraines du projet se sont peu intéressées à cette question, peut-être parce qu'habitants dans des ensembles arborés, elles sont moins sensibles au besoin de fraîcheur dans l'espace public.

Nous n'avons pas souhaité ouvrir une polémique, le thème méritant d'être traité avec le plus grand sérieux.

Vous avez dit en substance : 'pour les arbres, nous avons fait un diagnostic et prévu de remplacer les tilleuls sur la place'. Nous avons été réellement choqués que ce choix ait été présenté avec autant de détachement, tant par votre équipe que par le représentant du cabinet Urbicus. Seule concession du projet, le maintien du pin et du magnolia au carrefour Rieussec/Jean Rey.

Ayant participé à la réflexion sur les aménagements des rues Lamartine et Chanzy, nous savons que vous travaillez aussi sur une hypothèse de remplacement de la totalité des tilleuls de ce secteur pour résoudre le problème d'accessibilité. Nous avons fait d'autres propositions et nous espérons que vous vous en inspirerez le temps venu.

Dans le cas de la place du conservatoire, la question de l'accessibilité ne se pose pas et si nous pouvons entendre que les arbres en limite du mur à abattre soient potentiellement menacés, cela ne justifie en rien l'abattage et le remplacement des 13 tilleuls présents sur cette place.

Certes un arbre jeune en croissance capte plus de CO₂ qu'un arbre adulte. Mais ce paramètre ne saurait être le seul à prendre en compte dans l'espace urbain. L'augmentation des températures en zone urbaine est une réalité que les mois de mai et juin 2023 ne sauraient contredire.

La place qui va s'ouvrir devant le conservatoire bénéficie d'un fort ensoleillement et de la réverbération sur le mur du conservatoire. L'ombre fraîche des tilleuls est très appréciable et sera recherchée par les promeneurs qui viendront s'y reposer. La rue Jean Rey ne comporte aucun autre ombrage de l'église jusqu'à la piscine !

Dans les exemples récents de transformation de la ville, l'absence d'arbres au niveau de la médiathèque et les pins placés en centre-ville apportent très peu d'ombre et captent peu de CO₂. La chaleur sur ce tronçon de trottoir comparée à celle, plus loin, sous les platanes est sans commune mesure. Pour rappel, l'ombre sous les tilleuls est une ombre très fraîche. Ces arbres constituent une voute avec une belle frondaison, comme en témoignent les 2 photos jointes à cette lettre.

D'autre part, pour élaborer ce projet, vous vous êtes inspirés du retour d'expérience d'autres villes et c'est une bonne chose. Néanmoins, l'ampleur du réchauffement nécessite de questionner les projets déjà réalisés et de donner plus de poids à ce paramètre. La présence d'arbres de grande taille dans une ville est un atout à préserver.

Budget

La première tranche du projet a été réduite par rapport à celle présentée en décembre 2022, quel budget sera consacré au nouveau périmètre de cette première tranche?

Le dossier présenté le 7 juin 2023 étant encore à l'état de pré-projet, nous pensons qu'il est encore temps de reconsidérer certains points et espérons que le projet final que vous retiendrez, Monsieur le Maire, tiendra compte des observations faites au cours de cette concertation.

Groupe Cités (Citoyenneté, Transition Écologique et Solidaire)